



## Mise à jour du bilan carbone du Groupe URD Mai 2016

1. Les résultats du bilan carbone 2016 (à partir des données 2015)
2. Changement de fournisseur d'électricité à Enercoop
3. Les modalités de compensation carbone du Groupe URD

### 1. Résultats du bilan carbone 2016

En avril 2016, le Groupe URD a réalisé un second bilan carbone basé sur les données de 2015 (le premier avait été réalisé en 2013 sur les données de l'année 2012). La méthodologie adoptée a permis de différencier :

- **le calcul des émissions directes du Groupe URD** : celles liées aux déplacements domicile - travail et déplacements professionnels des salariés, consommation énergétique du site, etc. ;
- **le calcul des émissions directes et indirectes du Groupe URD** : déplacements liés aux consultances externes, déplacements des stagiaires venant participer aux formations, etc.

#### Résultats bilan carbone 2016

Mode de calcul sur données 2015	Emission annuelle en $\text{teqCO}_2 / \text{an}^1$	Equivalent en $\text{€}^2$
Emissions directes	105,6	2 534,55 €
Emissions directes et indirectes	185,6	4 454,67 €

<sup>1</sup> Une tonne de  $\text{CO}_2$  équivaut à : 1 an de chauffage au gaz pour un appartement 3 pièces à Paris ou 1 aller-retour Paris-New York en avion ou -14.000 km de Twingo en ville. Un Français consomme en moyenne 8,7  $\text{teqCO}_2$  par an.

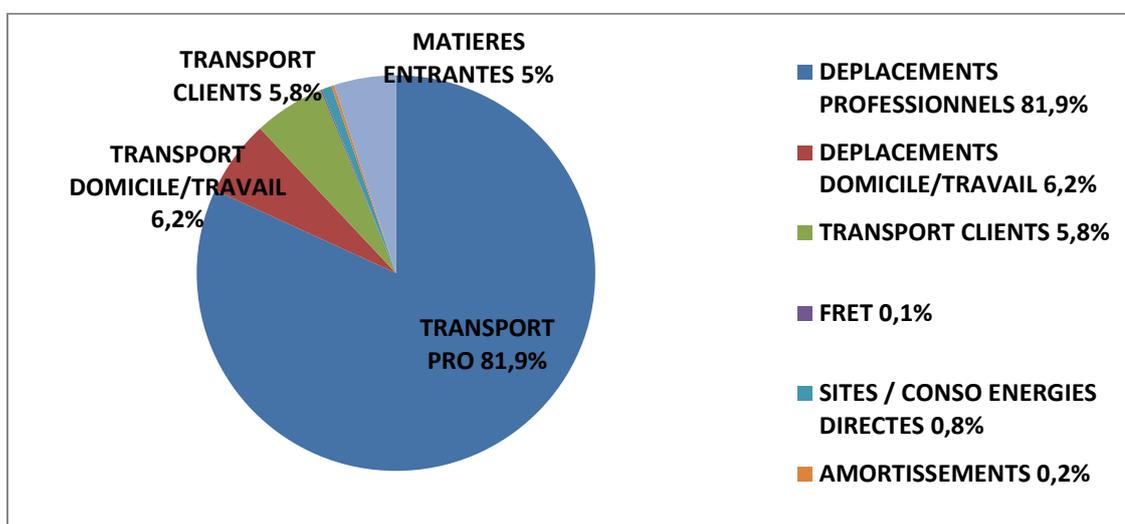
<sup>2</sup> La tonne de  $\text{CO}_2$  est de 24€ (méthodologie du GERES).

Pour rappel, les émissions du Groupe URD en 2012 correspondaient à **155 teqCO<sub>2</sub>**.

**Mais la comparaison entre les chiffres totaux de 2012 et 2015 est peu pertinente car :**

- les distances parcourues – notamment par les consultants – en 2015 sont globalement plus importantes qu’en 2012 (aller-retour Bangladesh/Colombie/Népal/Afrique du Sud, etc.) ;
- le volume de CO<sub>2</sub> émis dépend largement de la quantité de consultance et de travaux réalisés ;
- les bureaux en Haïti et au Tchad ont fermé entre 2012 et 2015 ;
- le calcul du bilan carbone 2015 a pris en compte les escales faites lors des trajets en avion, ce qui n’a pas été le cas en 2012.

Bilan carbone global par secteur d’émissions 2015  
(Groupe URD /consultants et stagiaires)



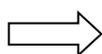
## Quelques remarques générales

### 1. Les émissions liées aux transports professionnels

En 2015, comme en 2012, les transports professionnels en avion constituent la majorité des émissions du Groupe URD, soit : **81 %** pour le bilan carbone des émissions directes et indirectes, ou **78 %** pour le bilan carbone des émissions directes.

- **663 991 km** parcourus en 2015 (URD + consultants)
- **346 663 km** parcourus en 2015 (URD uniquement)

*Contre 439 150 km parcourus en 2012*



D’où l’importance de privilégier les vols sans escale, de combiner les missions, et de privilégier la participation à des conférences par Skype.

## **2. Les émissions liées au parc informatique**

La part des émissions liées au parc informatique a beaucoup diminué, **passant de 14 % en 2012 à 0,2 % en 2016**. Ceci s'explique par le fait que la totalité des ordinateurs a été amortie en 2012, les calculs de 2015 n'ont pris en compte que l'amortissement des nouveaux ordinateurs achetés en 2015. Les émissions liées au fonctionnement du parc sont prises en compte dans la partie « consommation directe en énergie ».

## **3. Les émissions liées aux transports domicile-travail**

Le transport domicile - travail a nettement diminué grâce à la mise en place d'un système de suivi du covoiturage, passant de **72 216 km parcourus en 2012**, à **42 593 km parcourus en 2015**, pour le même nombre de salariés (environ 16 équivalent temps plein)

## **4. Les émissions liées à la consommation énergétique directe**

Consommation énergétique directe :

**2012 : 24 661 kWh**

**2015 : 17 941 kWh**

Cette différence s'explique notamment par la fermeture des bureaux au Tchad et en Haïti entre 2012 et 2015.

## **5. Les émissions liées aux déplacements des clients** (formations, réunions externes à Plaisians, conseil d'administration)

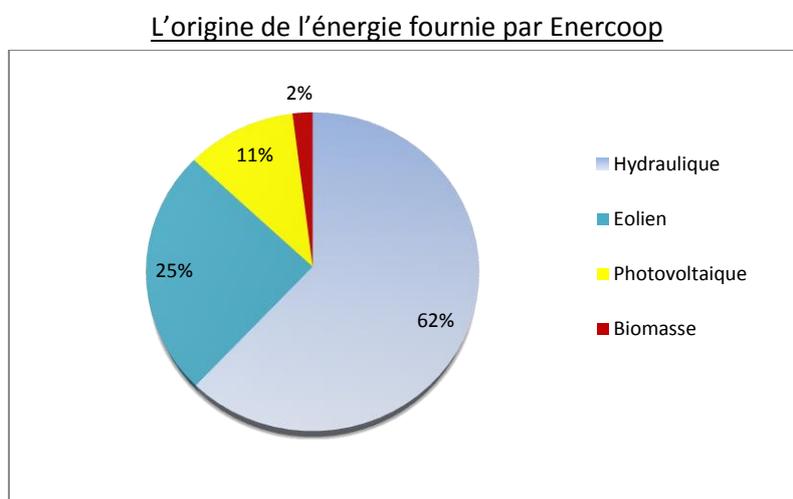
**2012 : 35 733 km parcourus tous mode de déplacement confondus**

**2015 : 71 119 km parcourus**

Cette différence s'explique par l'augmentation du nombre de formations en 2015 par rapport à 2012, l'augmentation du nombre de réunions externes tenues à Plaisians et la prise en compte dans le calcul de 2015 des déplacements des membres du conseil d'administration nécessaires à ses réunions.

## 2. Changement de fournisseur d'électricité

Le conseil d'administration a voté en faveur du passage à Enercoop pour la fourniture d'électricité des bureaux parisiens et de Plaisians.



On observe que la part du photovoltaïque et de l'éolien est assez faible car la majorité des producteurs de ces deux énergies bénéficient encore de subventions de l'État (ce sont des structures récentes). Elles revendent donc principalement à EDF car ce mode présente des avantages économiques. Les installations hydrauliques sont généralement plus anciennes et peuvent donc revendre leur production à Enercoop à des prix équivalents à ceux d'EDF.

Dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, on recense 25 producteurs hydrauliques, quatre producteurs éoliens et trois centrales photovoltaïques fournissant Enercoop.

## 3. Les modalités de compensation carbone du Groupe URD

Lors de la réunion du conseil d'administration du 9 Mai, il a été décidé de compenser uniquement les émissions directes du Groupe URD c'est-à-dire les émissions des déplacements professionnels des salariés du Groupe URD et les consommations liées aux sites professionnels du Groupe URD.

A travers cette démarche, le Groupe URD pourra encourager ses partenaires à entreprendre des démarches similaires de compensation de leurs propres émissions.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé de suivre les recommandations de l'initiative CO<sub>2</sub> Solidaire<sup>3</sup> préconisant l'utilisation de 80 % du montant de la compensation et non à 100 %. Ceci se justifie par la volonté de permettre au Groupe URD d'investir dans des actions visant à réduire ses émissions grâce aux 20 % restant.

---

<sup>3</sup> CO<sub>2</sub> Solidaire est le programme de compensation carbone volontaire initié et porté par le GERES.

**Le montant de la compensation 2016 sera donc de 2000 € par an (soit 80 % de 2534 €). Cette somme sera renouvelée chaque année pendant trois ans et sera réévaluée lors du prochain bilan carbone en 2019. En 2016 cette somme sera versée à la centrale villageoise du Sud Baronnies.**

Les **centrales villageoises** sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant les citoyens, les collectivités locales et les entreprises du territoire. Il s'agit d'une initiative portée par la région Auvergne-Rhône-Alpes qui s'étend sur le reste de la France. Il y a aujourd'hui 14 centrales en France (dont 12 en Auvergne-Rhône-Alpes).

La démarche : les particuliers, entreprises ou collectivités louent leur toiture à la SAS coopérative (centrales villageoises). La SAS investit ensuite dans l'installation de panneaux photovoltaïques installés sur ces toitures et l'énergie générée par ces panneaux est ensuite revendue à EDF<sup>4</sup>.

Le projet d'une centrale villageoise dans le sud des Baronnies a émergé il y a un an et demi. La première phase du projet concerne les zones de Montbrun-les-Bains, Buis-les-Baronnies et St-Auban-sur-Ouvèze. Ce projet prévoit d'installer neuf à dix toitures (pour une superficie totale comprise entre 700 et 800 m<sup>2</sup>). **Le toit du centre de formation du Groupe URD pourrait faire partie de ce projet. Ce toit permettrait de produire 13 000 kWh/an (soit l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de quatre ménages).** Les études de faisabilité et de dimensionnement des toitures sont en cours et la mise en service des premiers panneaux est prévue pour début 2017.

---

<sup>4</sup> Il est plus rentable pour la SAS de revendre à EDF (prix environ 0,25 €/kw) qu'à Enercoop (prix d'environ 0,1 €/kw) car Engie est subventionné pour encourager le développement des énergies renouvelables.